



Jeudi 20 mai 2021
de 17h00 à 19h00
en distanciel



Le bail à ferme en Région wallonne : Bilan de la réforme et cas pratiques

Depuis plusieurs années, la loi sur le bail à ferme était sujette à de nombreuses critiques. La Wallonie a souhaité moderniser cette législation et ses travaux ont débouché sur deux décrets du 2 mai 2019.

Un peu plus d'un an après l'entrée en vigueur de cette réforme, l'AJN vous propose de mettre en lumière divers aspects de cette réglementation qui vise à répondre aux besoins de la pratique.

Programme :

17h00 : Le bail à ferme : retour d'expérience sur la mise en œuvre de la réforme au travers de cas pratiques → vous recevrez toute une série de clés relatives à l'application concrète des nouveaux décrets par la Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA)

17h50 : Le temps des questions/réponses

18h00 : Le Foncier Agricole : la Wallonie met en œuvre une politique foncière régionale. Dans ce contexte elle s'est dotée d'outils tels que l'Observatoire du foncier agricole wallon ou le Fonds foncier. L'utilisation de ces outils et les obligations qui y sont liées sont présentées par Mr. Marc Thirion, Directeur de la Direction de l'Aménagement foncier rural du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE)

18h50 : Le temps des questions/réponses

Informations pratiques :

INSCRIPTION OBLIGATOIRE via le site www.ajn.be (seul le paiement valide l'inscription)

Participation : 50 € (40 € pour les avocats stagiaires) à verser *avant* la conférence sur le compte bancaire **BE16 6301 8124 6074** avec la mention « 20/05/2021 + nom(s) du/des participant(s) »

! ATTENTION : en l'absence de paiement reçu *au plus tard le 18 mai 2021*, supplément de 10 €

OBFG : 2 points * **FRNB** : 2 heures * **IFJ** : demande en cours

*La participation des magistrats est prise en charge par le SPF Justice exclusivement pour les participants présents
Les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui participent à l'entièreté de la formation*

RENSEIGNEMENTS : ajn@unamur.be